



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules****188^e session**

Genève, 14-16 novembre 2022

Points 4.17.1 et 17.1 de l'ordre du jour provisoire

Accord de 1958 :**Propositions d'amendements aux Résolutions mutuelles****Examen d'amendements aux Résolutions mutuelles****n^{os} 1 (R.M.1) et 2 (R.M.2)****Proposition d'additif 1 à l'amendement 3
à la Résolution mutuelle n^o 1 (R.M.1)****Communication du Groupe de travail de la sécurité passive***

Le texte ci-après, adopté par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) à sa soixante et onzième session (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/71, par. 33), est fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2022/10, non modifié. Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3) pour examen à leurs sessions de novembre 2022.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2022 tel qu'il figure dans le projet de budget-programme pour 2022 (A/76/6 (Sect. 20), par. 20.76), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements ONU en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.



I. Proposition

Paragraphe 1.2.1, tableau 1, lire :

« Tableau 1

BioRID-II ONU – Instruments de mesure

Partie du mannequin	Type	Mesure	
		Mesures obligatoires	Mesures facultatives
Tête	Accéléromètre	AX	AY, AZ
Tête	Capteur d'inclinaison		Angle 2
Tête	Capteur de vitesse angulaire		AVX, AVY, AVZ
Tête	Interrupteur	Essai	
Partie supérieure de la nuque	Capteur de force	FX, FZ, MY	FY, MX, MZ
Partie inférieure de la nuque	Capteur de force	FX, FZ, MY	
Thorax (T1), côté droit	Accéléromètre	AX, AZ	
Thorax (T1), côté gauche	Accéléromètre	AX, AZ	
Thorax (T1)	Capteur de vitesse angulaire		AVX, AVY, AVZ
Thorax (T8)	Capteur d'inclinaison		Angle
Thorax (T8)	Accéléromètre		AX, AZ
Thorax (T8)	Capteur de vitesse angulaire		AVX, AVY, AVZ
Lombaires (L1)	Capteur de vitesse angulaire		AVX, AVY, AVZ
Lombaires (L1)	Accéléromètre		AX, AZ
Lombaires (L5)	Capteur de force		FX, FY, FZ, MX, MY, MZ
Bassin	Accéléromètre		AX, AY, AZ
Bassin	Capteur d'inclinaison		Angle
Bassin	Capteur de vitesse angulaire		AVX, AVY, AVZ

».

*Annexe 1,**Paragraphe 2.2.1, lire :*

« 2.2.1 Composants

Le mannequin BioRID-II ONU doit être équipé des instruments suivants au niveau de la nuque : un capteur de force placé dans la partie supérieure de la nuque, mesurant les forces et les moments X, Y et Z, un capteur de force placé dans la partie inférieure de la nuque (T1), mesurant Fx, Fz et My, et deux accéléromètres piézorésistifs uniaxiaux placés sur les côtés droit et gauche de la vertèbre T1. Si des capteurs de vitesse angulaire sont présents, ils peuvent être installés sur les blocs utilisés pour monter les accéléromètres sur la vertèbre cervicale. ».

Paragraphe 2.2.2, lire :

« 2.2.2 Montage des accéléromètres

Les accéléromètres placés sur T1 doivent être montés sur les côtés du bloc d'accéléromètres et doivent mesurer les accélérations Ax et Az lorsque le bloc est monté sur la colonne. Deux accéléromètres piézorésistifs uniaxiaux doivent être montés sur le bloc de montage triaxial à l'aide de deux vis à tête cylindrique à six pans creux (filet fin) de diamètre #0-80 X 1/8 pouce (4 au total), de façon que leurs masses sismiques soient toutes deux orientées vers le même coin du bloc, comme le montre la figure 71.

Les accéléromètres ne doivent pas être montés sur le rachis cervical (C1 - C7). ».

Paragraphe 2.2.2, figure 71, titre, lire :

« Figure 71

Montage des accéléromètres sur la colonne vertébrale ».*Paragraphe 2.3.2, lire :*

« 2.3.2 Montage des accéléromètres

Les accéléromètres du rachis thoracique, s'ils sont présents, doivent être montés uniquement sur les côtés du bloc d'accéléromètres et doivent mesurer les accélérations Ax et Az lorsque le bloc est monté sur le rachis. Deux accéléromètres piézorésistifs uniaxiaux doivent être montés sur le bloc de montage triaxial à l'aide de deux vis à tête cylindrique à six pans creux (filet fin) de diamètre #0-80 X 1/8 pouce (4 au total), de façon que leurs masses sismiques soient toutes deux orientées vers le même coin du bloc, comme le montre la figure 71 pour les accéléromètres de la colonne vertébrale. Cette étape est identique pour les accéléromètres placés au niveau des vertèbres T8 et L1. ».

*Annexe 3,**Paragraphe 4.3.6, lire :*

« 4.3.6 En utilisant les trous de l'interface torse-colonne vertébrale et les tiges fournies pour l'assemblage de l'habillage du torse, fixer l'habillage sur l'armature (fig. 8a et 8b) et, à l'aide d'une plaque de fixation, fixer l'ensemble armature-habillage à la plaque de choc du chariot. La masse combinée de l'appareillage d'essai et du dispositif de fixation du torse est de 55,75 +/-0,08 kg (masses du torse et des tiges reliant la colonne vertébrale au torse non incluses). ».

Paragraphe 5.3.1, lire :

« 5.3.1 Préparer la catapulte et l'élément de frappe de la partie inférieure du torse conformément à la description fournie aux paragraphes 4.3.1 à 4.3.3 ci-dessus pour la validation de l'habillage du torse. En outre, une masse équivalente à celle du mannequin (annexe 3, appendice 1, par. 1) doit être installée sur le chariot. ».

Paragraphe 5.3.4, lire :

« 5.3.4 À l'aide du dispositif de fixation de la partie inférieure du torse (fig. 10), fixer la partie "bassin" à la plaque de choc du chariot, face postérieure vers le haut (fig. 11). La partie bassin comprend toutes les pièces illustrées à la figure 12. ».

Ajouter le nouveau paragraphe 5.3.5, libellé comme suit :

« 5.3.5 La masse combinée de l'appareillage d'essai, de la masse équivalente au mannequin et du dispositif de fixation préimpact doit être de 75,35 +/-0,10 kg. ».

Le paragraphe 5.3.5 actuel devient le paragraphe 5.3.6.
